

# ÉTÉ SOLIDAIRE



• JE SUIS PARTENAIRE...

## Rapport d'activités 2023



# Table des matières

---

<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES.....</b>	<b>4</b>
PROCÉDURE.....	4
ANALYSE DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2023.....	4
<b>ÉVALUATION DU PROJET 2023.....</b>	<b>5</b>
PROCESSUS DE L'APPEL À PROJET .....	5
LES PROMOTEURS.....	5
LES PARTENARIATS.....	8
LES JEUNES ENGAGÉS .....	9
<i>Les critères de sélection des jeunes .....</i>	<i>11</i>
<i>L'accompagnement des étudiants en amont du projet.....</i>	<i>15</i>
<i>La gestion des candidatures.....</i>	<i>16</i>
<i>La rémunération des jeunes .....</i>	<i>16</i>
LES PUBLICS BÉNÉFICIAIRES ET LES TÂCHES RÉALISÉES PAR LES JEUNES.....	17
<i>Les publics bénéficiaires .....</i>	<i>17</i>
<i>Les tâches attribuées aux jeunes.....</i>	<i>18</i>
<i>Comment les tâches sont-elles choisies ? .....</i>	<i>21</i>
<b>PISTES D'AMÉLIORATIONS PROPOSÉES PAR LES POUVOIRS LOCAUX .....</b>	<b>22</b>
LES DÉLAIS ADMINISTRATIFS .....	22
L'AUGMENTATION DU SUBSIDE .....	22
LE CONTENU DE L'APPEL À PROJETS.....	22
UNE PLUS GRANDE VISIBILITÉ POUR LE PROJET .....	23
L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES.....	23
RETOUR DES COMMUNES SUR LA MISE EN ŒUVRE D'ESOL .....	24
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>26</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>28</b>
APPEL À PROJETS (VERSION MODIFIÉE SUITE PROLONGATION APPEL À PROJET – MAI 2023) .....	28
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 – FORMULAIRE .....	33

# Introduction

---

La solidarité est un principe fondateur du vivre ensemble.

Être solidaires les uns à l'égard des autres implique de s'inscrire dans des rapports d'interdépendance, de complémentarité, de coopération, d'échange. C'est aller à l'encontre du repli individualiste, du chacun pour soi, de l'exclusion de « l'autre » et de la compétition. Sans solidarité entre ses membres, une société humaine ne peut perdurer.

Depuis 1994, chaque année, un appel à projets nommé « Été solidaire, je suis partenaire » est adressé aux pouvoirs locaux. Dans ce cadre, des subventions de la Région wallonne sont octroyées pour que des jeunes réalisent des projets solidaires durant les mois de juillet et d'août.

Les objectifs de ces projets consistent notamment à favoriser les liens sociaux entre les jeunes et les citoyens, en particulier les personnes plus fragiles. L'opération Été solidaire est également un outil de lutte contre l'isolement et la vulnérabilité des jeunes, touchés notamment par les crises successives de ces dernières années.

En près de 30 ans, des milliers de jeunes ont rendu des services à la population et réalisé des travaux d'utilité publique dans le cadre d'un travail étudiant au sein de leur commune grâce au subside de la Wallonie.

Cette année encore, les communes ont répondu présentes et les jeunes étaient au rendez-vous.

**En 2023, 227 communes ont participé à l'opération « Été solidaire »,  
soit 87% des communes de Wallonie.  
74% d'entre elles ont travaillé aux côtés d'au moins 1 partenaire et  
2.810 jeunes ont été engagés grâce au subside octroyé.**

« Été solidaire, je suis partenaire » apporte ainsi sa contribution aux nombreuses initiatives de solidarité mises en œuvre par la Wallonie.

# Informations opérationnelles

---

## Procédure

L'appel à projets est généralement communiqué aux villes et communes dans le courant du premier trimestre de l'année. En 2023, il a été lancé le 15 mars.

Conformément au Contrat d'administration 2020-2024 et à l'objectif de dématérialisation des procédures, les communes ont pu déposer leur candidature via l'interface numérique du *Guichet des pouvoirs locaux*. Pour ce faire, elles devaient compléter un formulaire et joindre la délibération du collège communal actant la volonté de la commune de participer au projet. Ces démarches devaient être effectuées pour le 7 avril 2023. L'appel à projets a finalement été prolongé jusqu'au 4 mai car la communication y relative a été réalisée via NEMO, mais tous les services impliqués pratiquement dans « Été solidaire » n'ont pas reçu l'information à temps.

Comme chaque année, une « FAQ » a été rédigée et publiée sur le site de la DiCS. Son ambition est de fournir des informations pratiques, complémentaires à l'appel à projets et de partager les bonnes idées relevées dans les communes et permettant de faire évoluer d'autres projets.

Au total, 227 villes et communes ont déposé leur candidature pour mener l'opération « Été solidaire ». Celles-ci ont toutes été jugées recevables par le cabinet du Ministre des Pouvoirs locaux.

## Analyse des rapports d'activités 2023

Chaque année, au terme de la mise en œuvre des projets « Été solidaire », les opérateurs sont tenus de compléter un rapport d'activités ainsi qu'un rapport financier. La Direction de la Cohésion sociale (DiCS) conçoit le modèle du rapport d'activités repris en annexe, le transmet à chaque promoteur et analyse les informations qu'il contient. Comme pour le dépôt des candidatures, le rapport d'activités est complété et transmis via le *Guichet des pouvoirs locaux*.

Toutes les communes ont transmis leur rapport d'activités à la DiCS (217 dans les délais, et 10 en 2024) et leur rapport financier à la Direction des Ressources financières du SPW Intérieur et Action sociale. Le présent rapport intègre les données de toutes les communes. Les réponses des promoteurs sont analysées et, dans la mesure du possible, comparées à celles des années précédentes. L'analyse est structurée par thèmes qui couvrent quasiment toutes les questions du rapport d'activités.

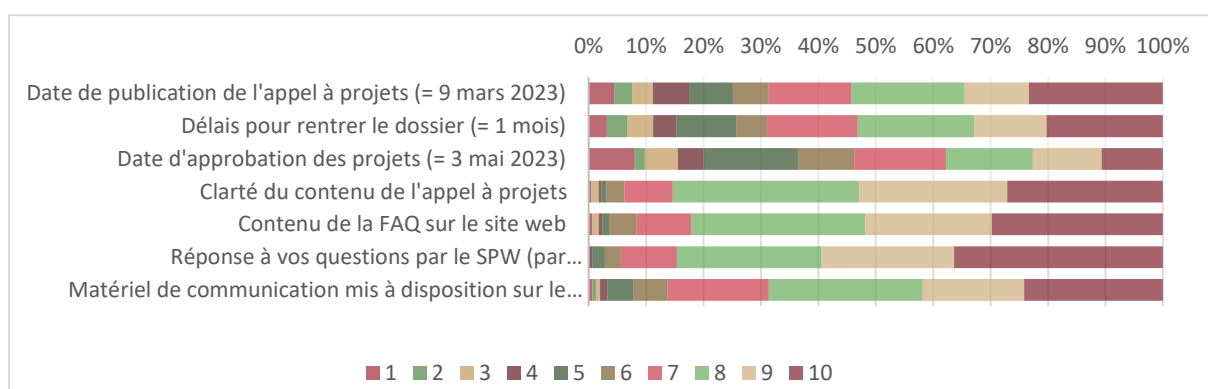
# Évaluation de l'opération 2023

## Processus de l'appel à projet

Cette année, il a été demandé aux communes d'évaluer leur degré de satisfaction concernant différents pans de l'opération « Été solidaire » : délais de mise en œuvre de l'appel à projets, matériel de communication, assistance du SPW, ....

Sur une échelle allant de 1 (pas du tout satisfait) à 10 (complètement satisfait), les résultats sont les suivants :

Graphique 1. Satisfaction des communes en matière de processus



En termes de délais de mise en œuvre de l'appel à projets, plus de 80 % des communes sont satisfaites à très satisfaites de la date de publication de l'appel à projets et du délai pour rentrer le dossier (50% sont très satisfaites). Elles restent également satisfaites de la date d'approbation des projets par le Ministre, mais 20% des communes sont insatisfaites en particulier sur la date (trop tardive) d'approbation des projets, qui laisse peu de temps pour le processus de sélection des candidats.

Le contenu de l'appel à projets est très clair pour 95% des pouvoirs locaux.

En ce qui concerne les outils mis à disposition des pouvoirs locaux par l'administration (FAQ, assistance par téléphone/mail et matériel de communication), le taux de réponse est plus faible (63 à 76% des répondants). Les réponses sont toutefois très largement positives (90% sont satisfaites à très satisfaites).

## Les promoteurs

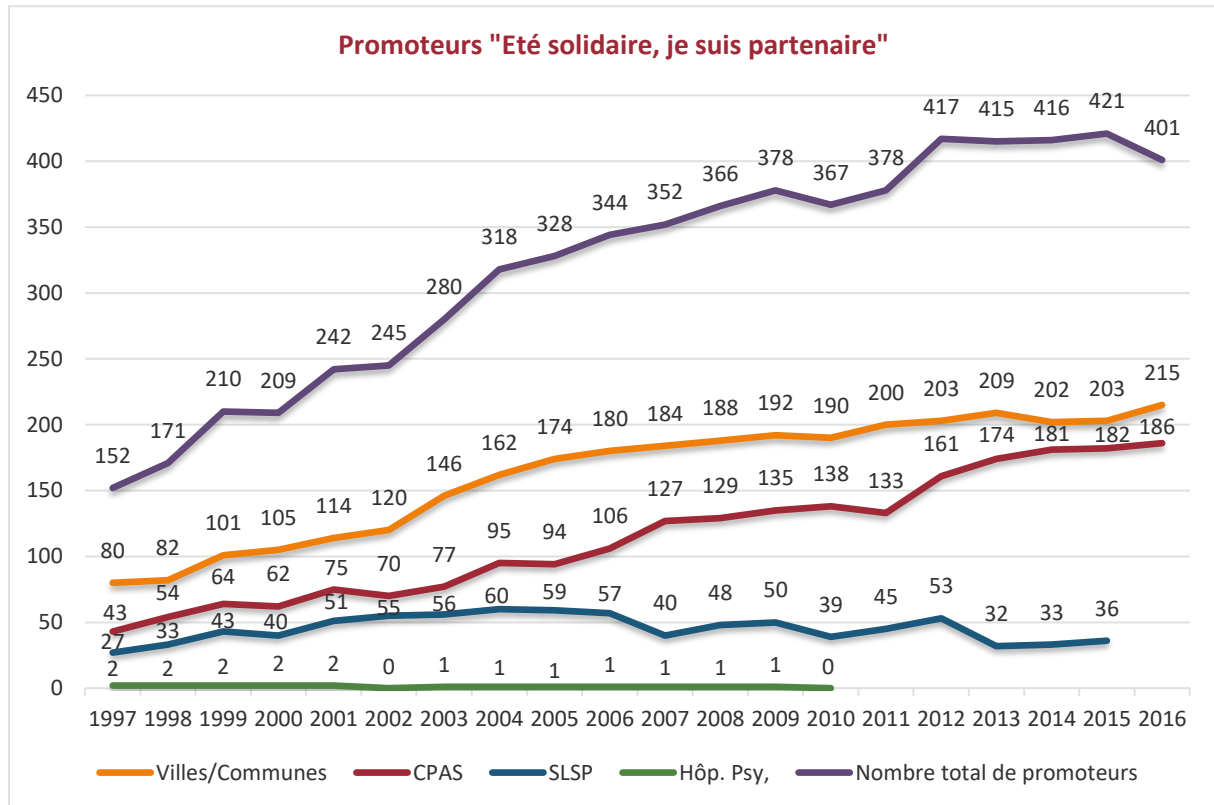
Depuis sa naissance, « Été solidaire, je suis partenaire », en abrégé ESOL, a connu plusieurs modifications qui ont eu des répercussions importantes sur le nombre de promoteurs.

Lancée en 1994, l'opération ESOL ciblait à l'époque les communes de plus de 10.000 habitants, leur CPAS et les Sociétés de logement de service public (SLSP). Les hôpitaux psychiatriques régionaux se sont ajoutés à partir de 1996. Dès 1997, les 262 communes wallonnes sont devenues éligibles, de même que les 253 CPAS, 127 SLSP et 2 HPR.

En 2011, les hôpitaux psychiatriques régionaux n'ont plus été associés à l'opération. En 2016, il a été décidé de ne plus allouer de subsides aux Sociétés de logement de service public et en 2017, ce sont les CPAS qui n'ont plus été éligibles. Restent concernées les 262 communes wallonnes.

Pour mémoire, voici la répartition des promoteurs jusqu'en 2016.

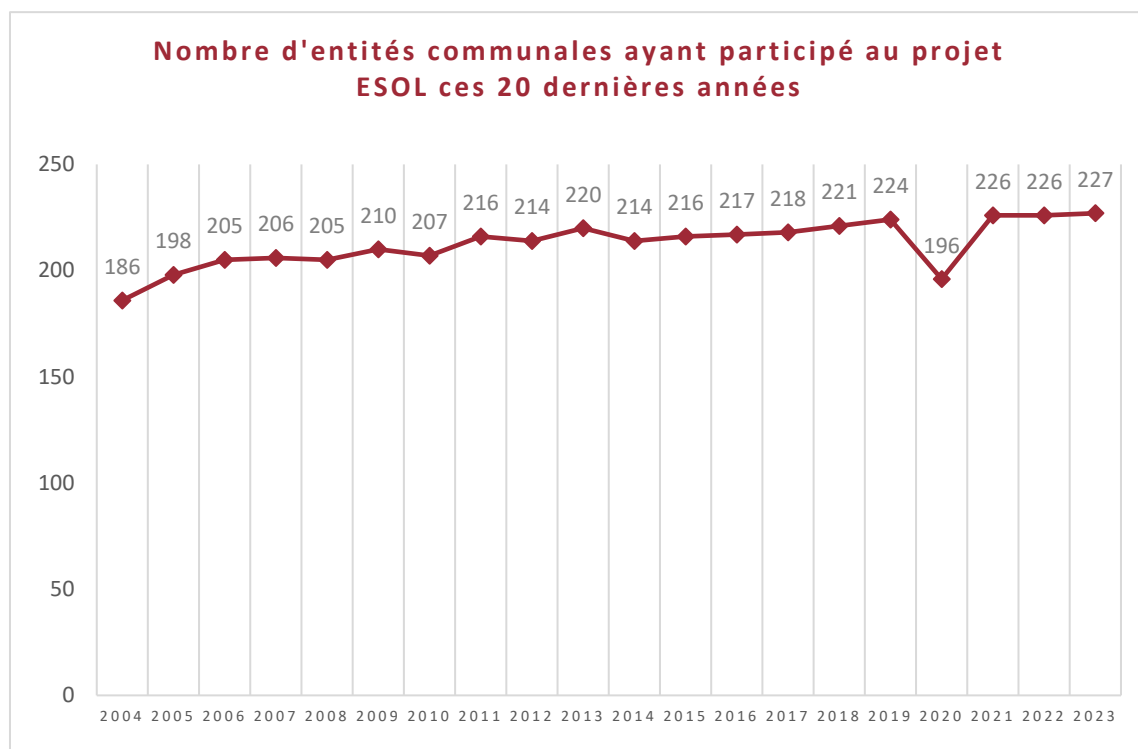
**Graphique 2 : Evolution du nombre et du type de promoteurs « Eté solidaire » de 1997 à 2016**



Aujourd'hui, si les communes wallonnes sont les seuls opérateurs autorisés à déposer un projet, elles restent cependant largement encouragées à travailler avec différents partenaires : CPAS, Sociétés de logements de service public, associations culturelles, sociales, sportives, AMO, Maisons de jeunes, etc. Plus de 74% des communes saisissent d'ailleurs cette opportunité. Nous y reviendrons plus loin.

Si l'on s'intéresse aux entités communales qui ont participé au projet depuis sa création, on peut constater que leur nombre est en constante évolution. De 31 entités communales en 1994, l'opération rassemble aujourd'hui 87% des communes éligibles, soit 227 communes participantes. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des 20 dernières années.

Graphique 3 : Evolution du nombre de communes ou entités communales ayant participé au projet ESOL depuis 2004



Le tableau ci-dessous montre que la répartition des communes sur l'ensemble du territoire varie d'une province à l'autre. Ainsi, le taux de participation le plus élevé se retrouve dans le Hainaut et le Brabant wallon où seules une commune de la province ne participe pas au projet.

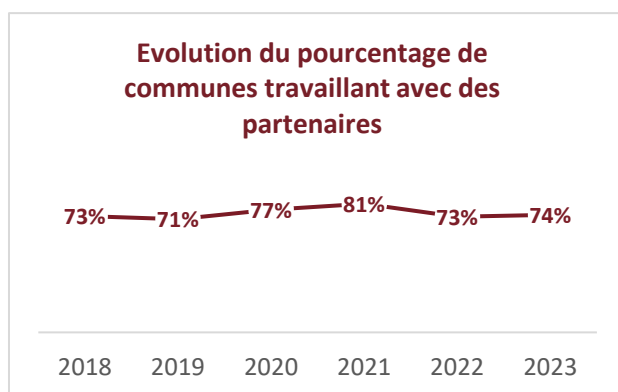
Tableau 1 : Répartition des communes participant au projet « Eté solidaire » par province

Répartition des communes participantes par province			
	Nombre de communes participantes	Nombre de communes dans la province	Taux de participation
Province de Liège	69	84	82%
Province de Namur	34	38	89%
Province du Brabant Wallon	26	27	96%
Province du Hainaut	68	69	99%
Province du Luxembourg	30	44	68%
<b>Total général</b>	<b>227</b>	<b>262</b>	<b>87%</b>

## Les partenariats

En 2023, comme c'est le cas depuis de nombreuses années, l'appel à projets incitait les communes à travailler en partenariat avec d'autres acteurs locaux : CPAS, Sociétés de logement de service public (SLSP), associations culturelles, sociales ou sportives, services d'aides en milieu ouvert (AMO) ou encore maisons de jeunes. Le fait qu'une commune s'associe ou non avec un acteur local n'a pas d'incidence sur le montant de la subvention auquel elle peut prétendre. En revanche, cela multiplie les possibilités d'encadrement des jeunes. Ces partenariats sont également encouragés afin d'identifier les jeunes en situation de vulnérabilité. Ce point sera abordé plus loin.

Graphique 3 : Evolution du pourcentage de communes travaillant avec des partenaires depuis 2018

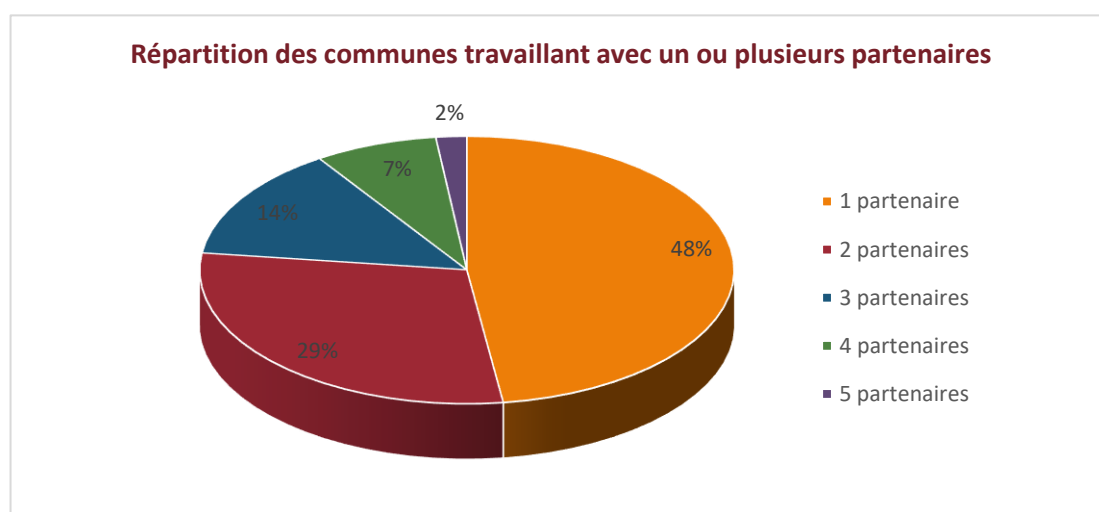


Parmi les 227 communes, 167 ont respecté la volonté que les projets soient menés en collaboration avec un ou plusieurs partenaires tandis que 60 communes ont mené leur projet seules. Nous observons une légère augmentation comparativement à 2022 mais qui ne permet pas d'atteindre les pourcentages plus élevés de 2020 et 2021 (181 projets ESOL en partenariat).

Au total, 314 partenaires ont été associés aux projets, dont 133 CPAS (+8), 35 associations culturelles, sociales ou sportives, 34 maisons de jeunes (+4), 31 AMO (+5), 23 institutions accueillant un public spécifique (maisons de repos, personnes handicapées...) (+1), 18 SLSP et 40 autres acteurs locaux (+11). Bien que les CPAS ne soient plus promoteurs, ils sont toujours bien présents dans la réalisation des projets ESOL.

Une analyse plus fine des réponses permet de constater que les jeunes engagés ne travaillent pas tous en même temps (cette pratique s'est d'ailleurs fortement développée depuis la crise covid en 2020). Cet étalement des équipes d'étudiants durant l'été permet aux communes de mener plusieurs projets de front, avec des collaborations diverses.

Graphique 4 : Répartition des communes travaillant avec un ou plusieurs partenaires



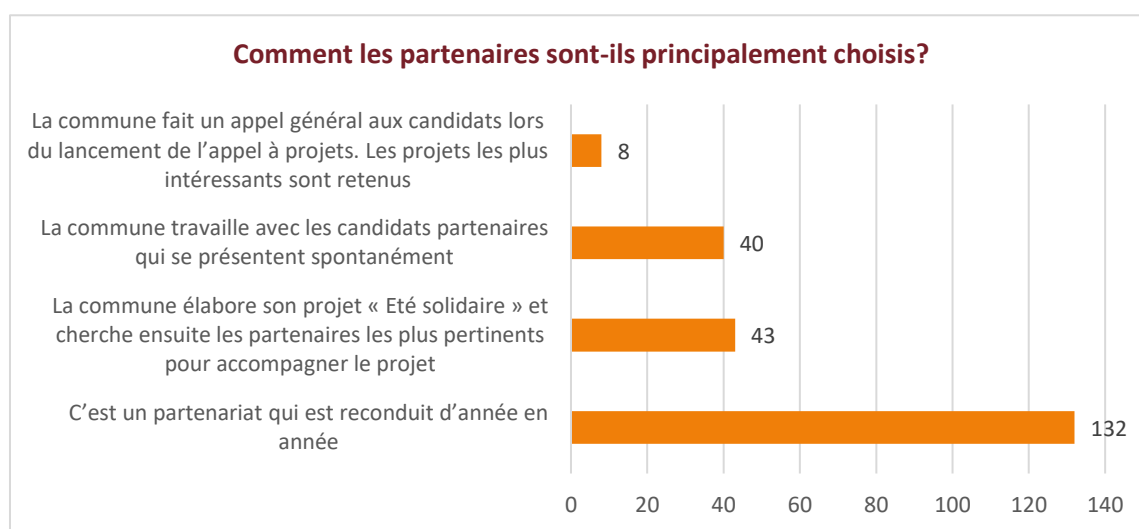


Les communes ont également été interrogées sur la manière dont les partenariats étaient établis. Le graphique ci-dessous montre que dans la plupart des cas (132), ce sont des collaborations qui se répètent d'année en année.

43 communes élaborent le projet et cherchent ensuite le partenaire le plus pertinent pour les aider à le mettre en œuvre, 40 communes travaillent avec les partenaires qui se présentent spontanément et 8 ont lancé un appel à projets sur leur territoire avant de sélectionner le projet qui s'avérait le plus intéressant.

Les réponses peuvent être cumulatives. En effet, comme évoqué plus haut, différents partenariats sont parfois noués et les périodes d'engagement étalées durant l'été. Il est donc possible de travailler selon plusieurs méthodes.

**Graphique 5 : Critères de choix des partenaires**

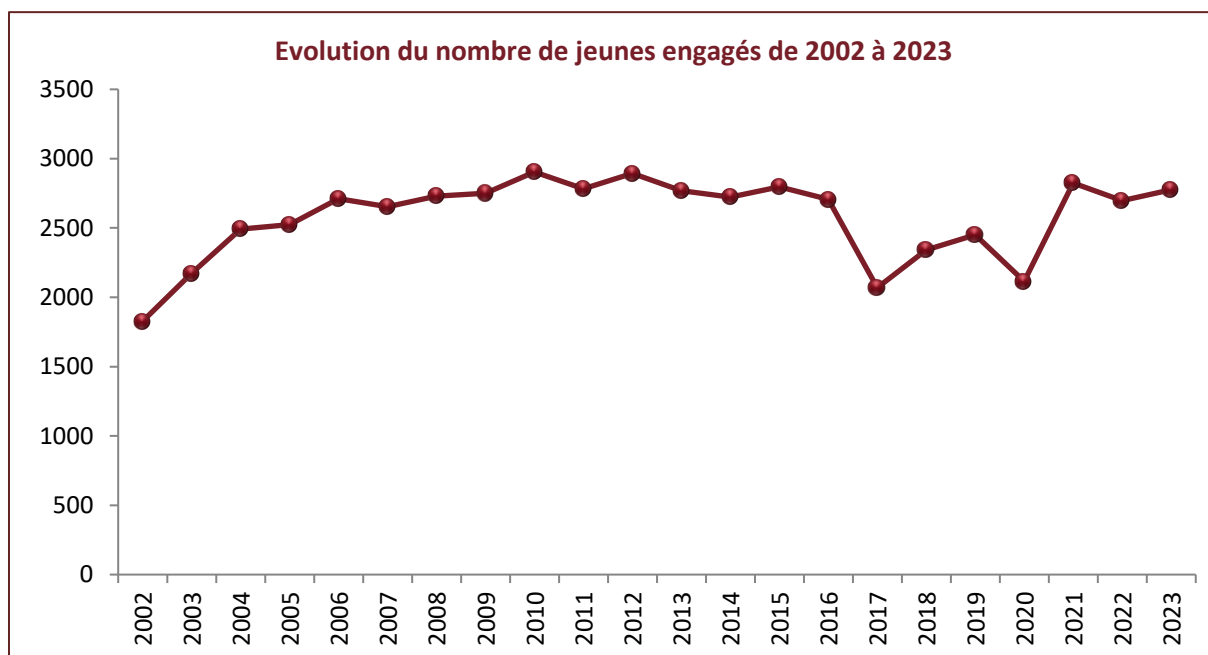


## Les jeunes engagés

Le nombre de jeunes engagés par les promoteurs durant l'été<sup>1</sup> a eu tendance à augmenter de 1997 à 2006. Ensuite, ce nombre est resté au-delà de 2.650 jeunes, avec un pic de 2.904 jeunes engagés en 2010. Une forte diminution est observée en 2017, en lien avec la suppression du budget d'« Eté solidaire » à destination des CPAS. En 2018 et 2019, l'augmentation de l'enveloppe budgétaire permet aux communes d'envisager l'engagement d'une plus grande quantité de jeunes, sans atteindre pour autant le niveau des années précédentes. En 2020, le nombre diminue à nouveau en lien direct avec la diminution des communes participantes, en raison du COVID. Ce nombre a ensuite réaugmenté en 2021, notamment suite aux engagements supplémentaires liés aux inondations, pour s'établir à 2.700 en 2022 et 2.810 en 2023 (données issues des rapports financiers).

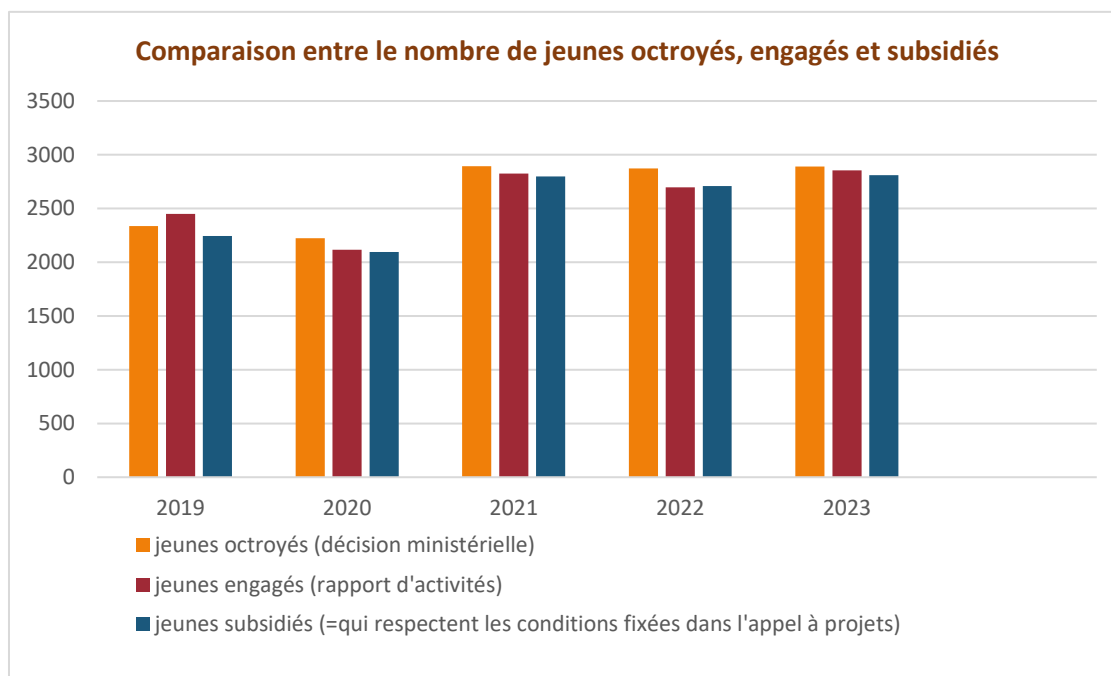
<sup>1</sup> Données issues des rapports d'activités.

Graphique 6 : Evolution du nombre de jeunes engagés de 2002 à 2023



Si l'on compare le nombre de « jeunes engagés » mentionné dans les rapports d'activités, le nombre de « jeunes effectivement subsidiés » qui résulte de l'analyse des rapports financiers et les décisions d'octroi de subsides du Ministre des Pouvoirs locaux, on constate de faibles différences, comme l'atteste le graphique ci-dessous :

Graphique 7. Comparaison entre le nombre de jeunes octroyés, engagés et subsidiés



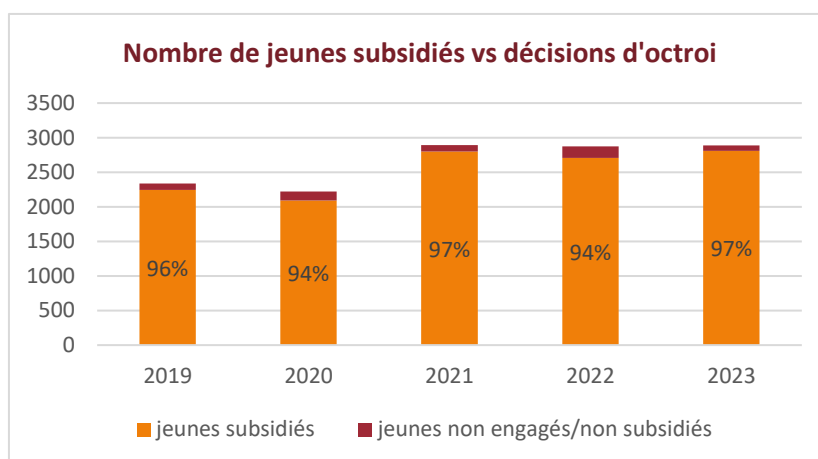
En 2023, le Ministre a octroyé des subsides pour 2.889 jeunes. Les rapports d'activités comptabilisent 2.854 jeunes engagés et les rapports financiers ont permis de justifier le subventionnement effectif de 2.810 jeunes.

Les différences sont liées aux raisons suivantes :

- Certains pouvoirs locaux recrutent davantage de jeunes pour l'opération été solidaire que ce que le Ministre a alloué (ex : année 2019). La totalité des jeunes sont valorisés dans le rapport d'activités mais le nombre excédentaire de jeunes est financé sur fonds propres ;
- Certains pouvoirs locaux engagent moins de jeunes que le nombre qui leur a été alloué (insuffisance de candidats – assez rare ; désistements d'étudiants, maladies...)
- Certaines communes ne respectent pas les conditions de durée de contrat et/ou de salaire minimum fixées dans l'appel à projets : le subventionnement de ces jeunes est dès lors refusé par l'Administration (mais les rapports étant déposés au même moment, la donnée ne peut pas être ajustée).
- Quelques communes omettent de remettre leur rapport d'activités, les données sont dès lors incomplètes.

Enfin, il est utile de mettre en évidence la proportion d'étudiants subventionnés par rapport aux décisions d'octroi de subsides. Au cours de ces 5 dernières années, cette proportion varie entre 94 et 97%.

Graphique 8. Nombre de jeunes subsidiés vs décisions d'octroi



## Les critères de sélection des jeunes

En 2023, l'appel à projets énonçait trois critères de sélection à respecter par les promoteurs de projets pour l'engagement des jeunes :

- une mixité de genre parmi les jeunes recrutés,
- une moitié concernée par des difficultés sociales et/ou économiques,
- l'absence de lien de parenté au premier degré entre le jeune et une personne exerçant un mandat public pour le compte du promoteur ou d'un de ses partenaires, ou avec une personne exerçant une fonction de direction dans l'un des services du promoteur ou de l'un de ses partenaires.

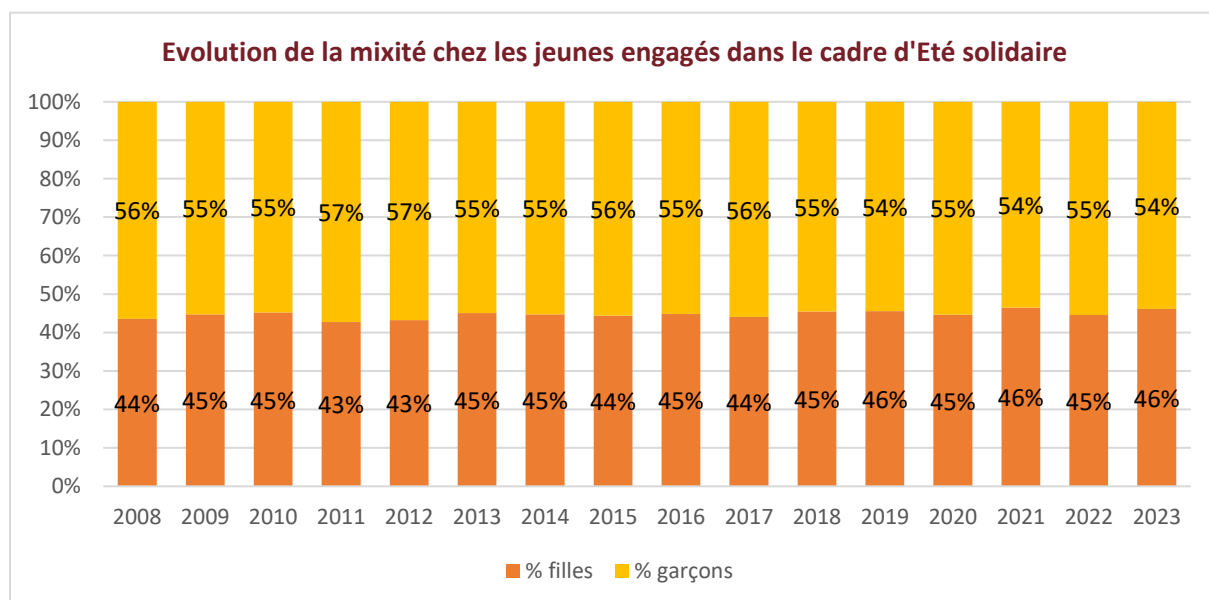
Concernant ce dernier critère, aucune question n'est posée aux communes dans le rapport d'activités, mais il s'agit d'une condition de principe que les promoteurs s'engagent à rencontrer lors du dépôt de leur candidature.

## La mixité

Depuis 2008, les proportions de filles et de garçons engagés sont stables. Les filles représentent 43 à 46% des jeunes engagés, tandis que les garçons 54 à 57%. Avant 2007, la proportion de filles variait de 29 à 39%. L'année 2007 a constitué une transition dans la mesure où le pourcentage de filles atteignait pour la première fois 42%. Dans l'appel à projets de l'époque, un critère facultatif invitait à ce que 40 % de filles soient engagées. L'appel à projets 2023 ne fixe pas ce pourcentage, mais la mixité parmi les jeunes engagés reste obligatoire.

Si l'on analyse le critère de mixité à l'échelle de chaque commune, on constate que 84% d'entre elles engagent au moins 30% de jeunes de chaque genre, et assurent dès lors une mixité. Par contre 16% des communes engagent moins de 30% de jeunes de l'un ou l'autre genre, parmi lesquelles 3 communes ont travaillé avec des groupes exclusivement composés de filles (1) ou de garçons (2).

Graphique 9 : Evolution de la mixité chez les jeunes engagés dans le cadre d'« Eté solidaire » depuis 2008



## Les difficultés sociales et/ou économiques

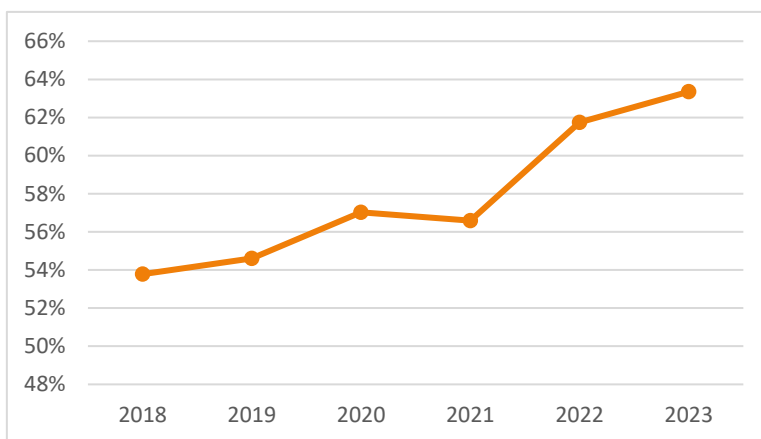
Dans le cadre de l'opération, une attention particulière doit être accordée au recrutement de jeunes en situation de vulnérabilité. La moitié des jeunes engagés doit être confrontée à des difficultés sociales et/ou économiques. Cela comprend par exemple : des jeunes issus de ménages dont les revenus principaux proviennent d'allocations sociales ; des jeunes issus de ménages faisant l'objet d'une guidance sociale (par exemple pour une intervention en médiation de dettes) ; des jeunes faisant l'objet d'une guidance sociale individuelle (services d'aide à la jeunesse, services d'aide aux jeunes en milieu ouvert, CPAS, etc.). Cela peut également concerner des jeunes réfugiés, des étudiants qui suivent un enseignement spécialisé, des jeunes issus de familles monoparentales dont le parent perçoit de faibles revenus, de jeunes en décrochage scolaire ou social... Les collaborations avec ces services et institutions permettant de toucher et recruter des jeunes éloignés du marché du travail sont vivement encouragées.

L'importance du respect de ce critère a été rappelée clairement dans l'appel à projets et deux communes candidates qui n'avaient engagé aucun jeune en situation de vulnérabilité

en 2022 ont été interpellées. Elles étaient invitées à y être particulièrement attentives cette année. Parmi ces 2 promoteurs, l'une a engagé 1 jeune vulnérable sur 4 tandis que la seconde en a engagé 50% (2/4) en 2023.

**Graphique 10 : Evolution de la proportion de jeunes vulnérables parmi l'ensemble des jeunes engagés dans les communes**

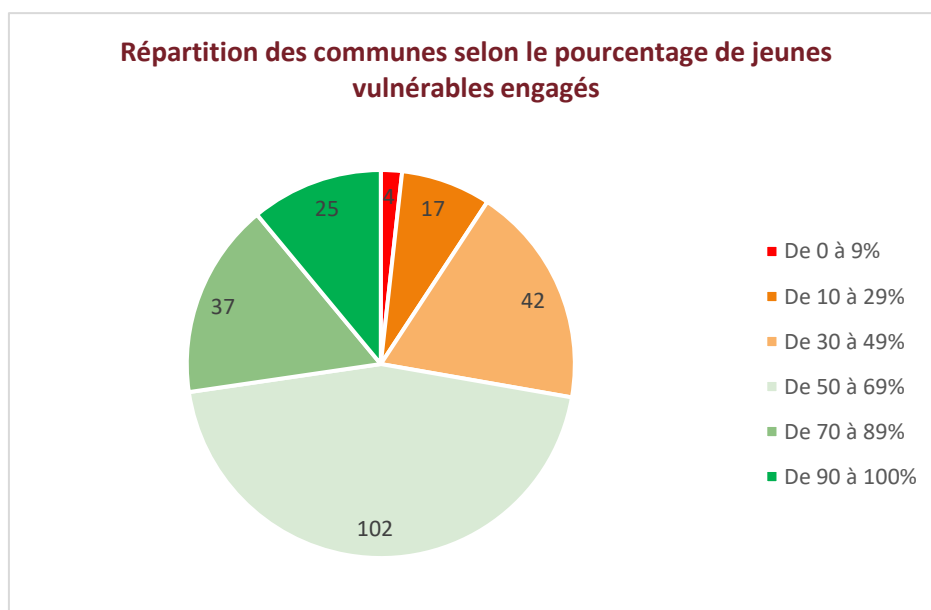
Globalement, en 2023, 63% des jeunes engagés étaient confrontés à des difficultés sociales et/ou économiques, soit 1.791 jeunes. En 2022, ils représentaient 62% des jeunes recrutés. Le tableau montre l'évolution de cette proportion ces six dernières années, sans doute le fruit d'un suivi plus rapproché et des bonnes idées partagées entre communes.



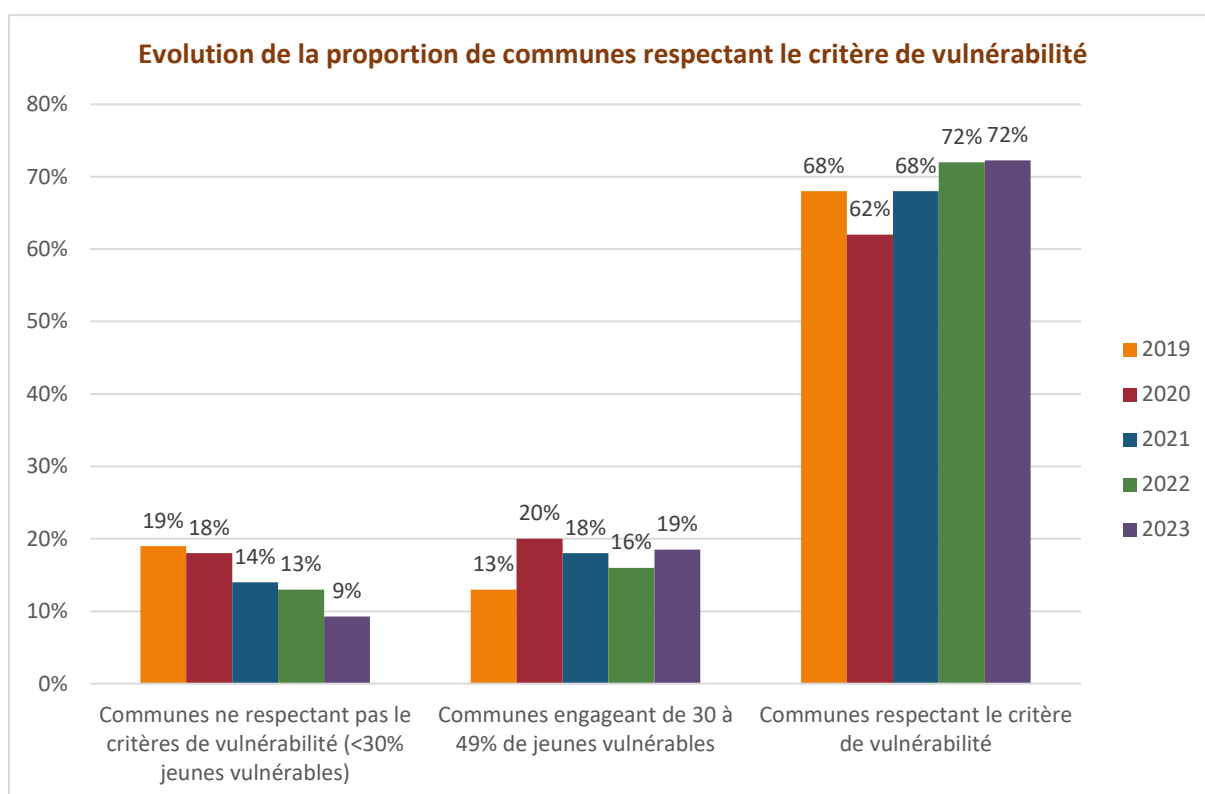
Comme énoncé ci-dessus, chaque commune devait respecter cette parité. Dans les faits, 164 communes (72%) ont engagé au moins 50% de jeunes confrontés à des difficultés sociales et/ou économiques - 21 parmi elles ont engagé uniquement ces profils de jeunes. A l'inverse, 63 communes ont engagé moins de 50% de jeunes correspondant au profil requis, ce qui représente 28% de l'ensemble des communes. Trois communes n'ont pas du tout recruté de jeunes confrontés à des difficultés sociales et/ou économiques.

A noter qu'entre 2022 et 2023, nous constatons une diminution de près de la moitié des communes n'atteignant pas le quota de 30% d'étudiants vulnérables, passant de 13 à 9% de l'ensemble des répondants.

**Graphique 11 : Répartition des communes selon le pourcentage de jeunes vulnérables qu'elles ont engagés**



Graphique 12 : Evolution de la proportion de communes respectant le critère de vulnérabilité



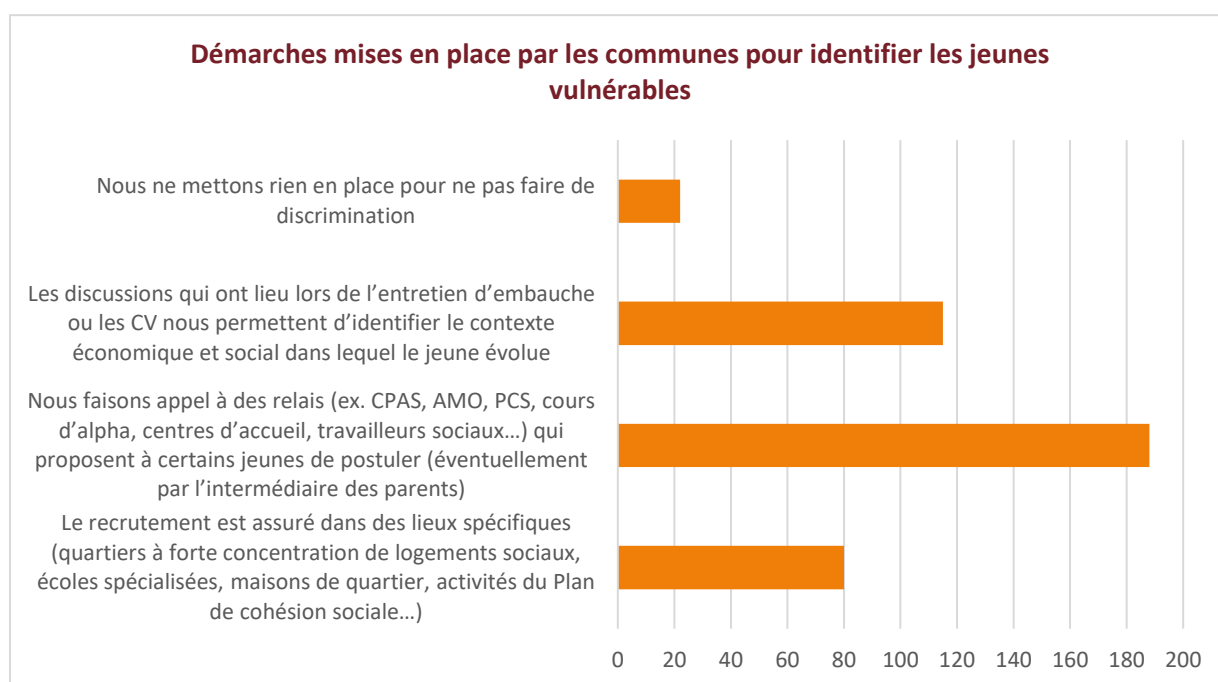
### Comment les jeunes vulnérables sont-ils identifiés ?

Bien que quelques communes se plaignent encore de la difficulté qu'elles éprouvent à recruter des jeunes en situation de vulnérabilité, les habitudes et manières de travailler semblent évoluer. Afin de mieux identifier les mécanismes mis en place dans les communes, une nouvelle question a été introduite depuis 2021 à ce sujet dans le rapport d'activités.

Le graphique ci-dessous permet de constater que 188 communes font appel à des relais pour les aider dans leurs démarches de recrutement des jeunes. 115 d'entre elles déclarent se baser sur des entretiens individuels avec les jeunes pour évaluer leur vulnérabilité (soit une hausse de 54% en un an), tandis que 80 assurent directement le recrutement dans des lieux spécifiques (quartiers à forte concentration de logements sociaux, écoles spécialisées, maisons de quartier, activités du Plan de cohésion sociale...).

Enfin, 16 communes annoncent ne rien mettre en place dans l'objectif principal de ne pas faire de discrimination. Cette donnée est interpellante dans la mesure où le public ciblé par l'appel à projets est en partie spécifique. Il est donc justifié de mettre en place les procédures utiles pour l'identifier, même de manière discrète. A noter que parmi ces 16 communes, seules 7 atteignent le quota de 50% de jeunes vulnérables. Quatre d'entre elles n'atteignent pas le seuil des 30% dont une qui n'en a engagé aucun. Deux communes n'ont engagé aucun jeune vulnérable malgré les démarches mises en place.

Graphique n° 13 : Démarches mises en place par les communes pour identifier les jeunes vulnérables



## L'accompagnement des étudiants en amont du projet

Cette année, des questions ont été posées aux pouvoirs locaux dans le rapport d'activités concernant le processus de sélection et l'accompagnement des candidats en amont déployés pour l'opération « Eté solidaire ». Les retours sur le projet révèlent que 96% des communes réclament une candidature de la part des jobistes et que 49% (112 promoteurs) procèdent par la suite à un entretien d'embauche.

Tableau 3 : processus de sélection des jeunes et accompagnement en amont

Les jeunes engagés via Eté solidaire ont-ils reçu une préparation par la commune (ou un partenaire) pour pouvoir rédiger leur dossier de candidature ?	95	<b>42%</b>
Les jeunes engagés via Eté solidaire ont-ils rédigé un dossier de candidature ?	218	<b>96%</b>
Les jeunes engagés via Eté solidaire ont-ils passé un entretien d'embauche ?	112	<b>49%</b>
Les jeunes engagés via Eté solidaire ont-ils reçu un retour sur leur prestation en tant qu'étudiant en cours de contrat ?	192	<b>85%</b>
Les jeunes engagés via Eté solidaire ont-ils reçu un retour sur leur prestation en tant qu'étudiant en fin de contrat ?	183	<b>81%</b>

Parmi l'ensemble des répondants, 42% ont réalisé un coaching préalable des jeunes dans cette procédure de candidature par la mise en place d'ateliers CV et/ou préparation à l'entretien d'embauche.

En effet, ce soutien supplémentaire prépare les étudiants à un exercice peu évident tout en apportant une plus-value directe dans le cadre de leurs futures candidatures à une formation,

un stage ou un emploi. Cela permet à la fois de dédramatiser une situation stressante et de leur fournir les codes utiles à toute recherche d'une activité professionnelle.

A noter que l'organisation d'ateliers de préparation aux candidatures ainsi que la réception des candidats à des entretiens d'embauche servent certains promoteurs dans l'identification des jeunes vulnérables sur leur commune.

## La gestion des candidatures

En 2023, 135 communes déclarent avoir refusé des candidats, soit 59% d'entre elles. Ceci traduit l'attrait de l'opération « été solidaire » auprès des jeunes. Au total, les candidatures de 1.591 jeunes ont été refusées, contre 1.291 candidatures l'année précédente. Toutes les communes ont motivé ces refus.

Le motif le plus fréquemment évoqué fait référence au nombre de places disponibles dans le cadre du projet et à la nécessité de faire des choix. Ensuite, ce sont massivement des critères de sélection directement liés à l'appel à projets, propres aux communes ou aux aléas de la recherche d'emploi qui sont évoqués (indisponibilité aux dates proposées, autre job trouvé, choix à opérer entre plusieurs candidats). Enfin, certaines communes évoquent l'impossibilité d'encadrer davantage d'étudiants en lien avec le personnel disponible durant cette période.

Notons également que les communes déclarent avoir engagé 1.984 jeunes additionnels sur fonds propres<sup>2</sup>.

## La rémunération des jeunes

La participation financière de la Wallonie à la rémunération des jeunes s'élève, depuis cette année, à 8,00 € par heure à condition d'engager les jeunes pendant 10 jours ouvrables à raison de 7 heures par jour en moyenne. Le salaire doit donc être calculé de sorte que les jeunes perçoivent au minimum 8€ nets par heure, déduction faite des cotisations sociales personnelles et de celles qui sont à charge de l'employeur. L'intervention de la Wallonie constituant une aide aux communes, chaque promoteur a la possibilité de proposer une rémunération plus élevée, pour autant que ce complément salarial soit à sa charge.

Cette année, plusieurs pouvoirs locaux (28%) n'ont pas initialement subventionné les étudiants au minimum de 8€ nets /heure (certains ont payé 7€/h comme l'année précédente, d'autres ont payé 8€ brut/heure, d'autres encore offrent un salaire inférieur à 8€/heure mais avec des chèques repas, d'autres enfin ont payé le salaire légal fixé pour des contrats étudiants d'1 mois – très légèrement inférieur à 8€ net/heure pour les jeunes de 15 ans<sup>3</sup>). Il a dès lors été nécessaire de leur demander de rédiger des avenants aux contrats et de payer les salaires dus (8€ net/heure), afin de permettre le subventionnement de la Wallonie. Cette surcharge administrative tant pour les communes que pour l'Administration wallonne devrait être évitée à l'avenir par

---

<sup>2</sup> On en comptait 1.316 en 2021 et 848 en 2022. Il faut ajouter à ce nombre les jeunes dont le contrat ne respectait pas les conditions fixées et qui ont dès lors été considérés comme inéligibles par l'Administration.

<sup>3</sup> Ceci n'est pas obligatoire dès lors que la période d'engagement du jeune sous contrat d'occupation d'étudiant est inférieure à 1 mois



une meilleure communication, un rappel des conditions fixées à plusieurs moments de la procédure, des documents plus clairs, ...

Cependant, 187 communes ont respecté le critère fixé pour la rémunération (soit 82%).

Les rapports d'activités permettent de constater que 69% des communes ont le même barème pour tous les étudiants, que le montant soit supérieur aux 8€ prescrits ou non. Les autres communes appliquent des tarifs différents en fonction de l'âge des étudiants engagés. Le maximum observé s'élève à 14,6€/heure.

## Les publics bénéficiaires et les tâches réalisées par les jeunes

### Les publics bénéficiaires

L'appel à projets avait notamment pour objectif de promouvoir et renforcer auprès des jeunes la solidarité vis-à-vis des personnes défavorisées ou en difficulté et favoriser les liens sociaux entre les jeunes et les citoyens, notamment les personnes âgées.

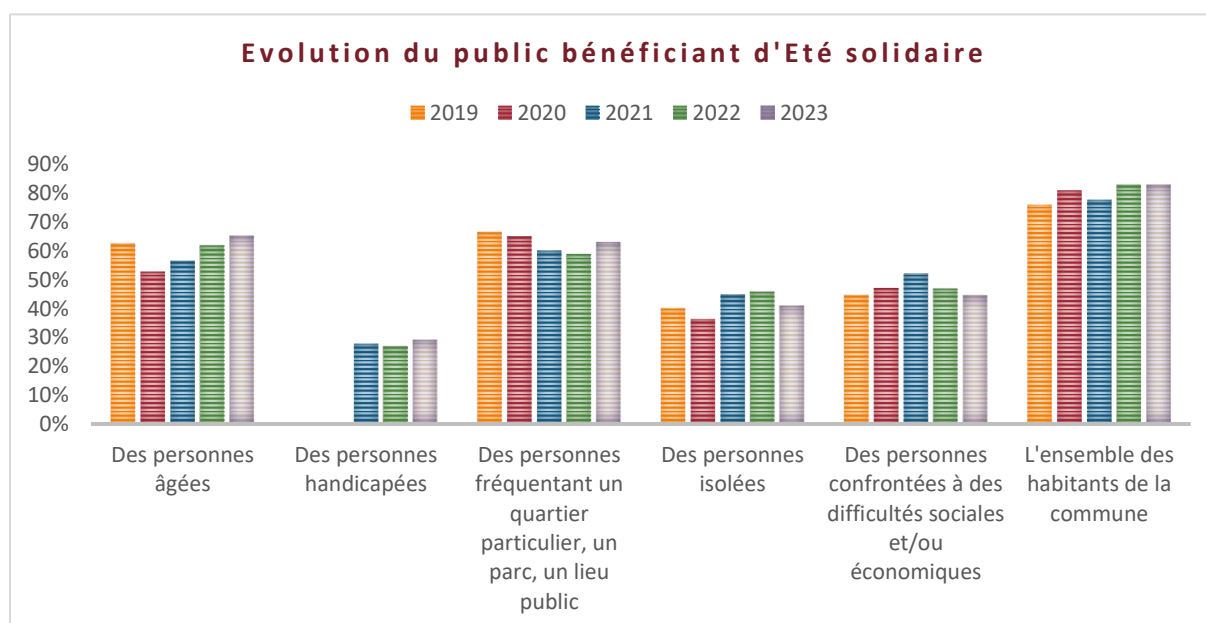
Une question dans le rapport d'activités permettait d'indiquer quel type de public avait pu bénéficier des tâches effectuées par les jeunes : des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des personnes isolées, des personnes fréquentant un quartier particulier, un parc ou un lieu public, des personnes confrontées à des difficultés sociales et/ou économiques ou l'ensemble des habitants de la commune.

Tableau 2 : Public bénéficiaire du travail réalisé par les jeunes

Quel public bénéficie ou a bénéficié du travail réalisé par les jeunes ?	2019	2020	2021	2022	2023
Des personnes âgées	63%	53%	57%	62%	65%
Des personnes handicapées			28%	27%	29%
Des personnes fréquentant un quartier particulier, un parc, un lieu public	67%	65%	60%	59%	63%
Des personnes isolées	40%	36%	45%	46%	41%
Des personnes confrontées à des difficultés sociales et/ou économiques	45%	47%	52%	47%	41%
L'ensemble des habitants de la commune	76%	81%	78%	83%	83%

Le graphique ci-dessous propose un aperçu de l'évolution des publics bénéficiaires ces 5 dernières années.

Graphique 14 : Evolution du public bénéficiaire de 2019 à 2023



Globalement, nous pouvons constater que l'opération ESOL concerne un nombre grandissant pour chaque public cible, à l'exception des personnes isolées ou confrontées à des difficultés socio-économiques, en diminution comparativement à 2022.

Cette diminution pour ces deux publics cibles nécessite cependant de considérer la période COVID qui, conjuguée à celle des inondations, avait amené les promoteurs à se concentrer plus spécifiquement sur ces profils. Ainsi, on pouvait constater une diminution des autres publics cibles bénéficiaires durant la même période. Il apparaît donc logique que ces statistiques augmentent et diminuent simultanément. Les personnes handicapées, à propos desquelles les chiffres ne sont répertoriés que depuis 2021 sont en croissante évolution.

La tendance sur 5 ans révèle tout de même une certaine stabilité pour l'ensemble des publics bénéficiaires. La diminution de 4% des personnes bénéficiaires issues d'un quartier particulier semble avoir profité équitablement aux personnes âgées et aux personnes fréquentant un lieu particulier.

## Les tâches attribuées aux jeunes

### *L'aménagement, l'entretien et l'embellissement de lieux publics et privés*

Pour l'ensemble de l'opération, les projets les plus nombreux concernent l'aménagement et l'embellissement de lieux publics et privés. Les lieux touchés sont très diversifiés et les travaux contribuent très souvent à l'amélioration du vivre-ensemble :

- Travaux de peinture et/ou de réaménagement dans des logements d'urgence, les locaux du CISP, des logements publics, une maison de la citoyenneté, une maison de quartier, un local communautaire, des locaux du CPAS, des bâtiments communaux,

- des bâtiments destinés à des associations, un centre de rencontre intergénérationnel, des bâtiments scolaires, un local de formation ;
- Réalisation de fresques artistiques pour décorer la cour d'une école, un chalet communal ou pour indiquer l'accès à différents services, aménagement et décoration de cours de récréation (jeux au sol, lettrages, ...) ;
  - Entretien, sécurisation et remise à neuf d'aires ou de plaines de jeux, de balançoires, d'une table de ping-pong, de modules de jeux, de terrains de pétanque et de basket, de terrains multisports, de skate-park ;
  - Construction, restauration et remise en ordre de boîtes à livres, d'hôtels à insectes, de nichoirs, de mobilier urbain, d'une table de pique-nique ;
  - Aide au service voirie, remise en état et balisage de chemins de promenade, embellissement du parc communal, élagage dans des parcelles forestières, entretien et aménagement du RAVeL, participation à des ateliers de réparation de vélos,
  - Placement, réparation et peinture de rambardes, de rampes d'escalier, de garde-corps, de barrière de sécurité ;
  - Création de potagers, bacs de plantations partagées, entretien ou réhabilitation du jardin communautaire ou du potager collectif, aménagement d'une mare didactique, remise en ordre d'un poulailler ;
  - Entretien d'infrastructures touristiques, d'un site ou de sentiers touristiques.

### *La propreté publique*

Les jeunes étudiants participent également régulièrement au maintien ou au rétablissement de la propreté publique sur le territoire de leur commune :

- Nettoyage et entretien de cimetières, mise en valeur du patrimoine, funéraire ou non, désherbage et enlèvement de plantes invasives, nettoyage de venelles, d'aires de sport, d'aires de jeux publiques ;
- Entretien et peinture de bancs publics, d'aires de pique-nique, de mobilier urbain, d'abribus ;
- Entretien de plantations, arrosage, taille de haies et arbustes ;
- Ramassage de déchets sur la voirie, dans les parcs, les bois, les espaces verts, au bord des rivières ou cours d'eau, sur les places publiques, des ronds point, le long des trottoirs, dans les fossés, ramassage de poubelles publiques.

Ces démarches de nettoyage et de contribution à la propreté publique sont parfois accompagnées de campagnes de sensibilisation à la gestion des déchets ou au respect de l'environnement via la réalisation de supports didactiques, de pochoirs ou de panneaux de sensibilisation.

### *Les travaux domestiques pour des personnes isolées, âgées ou à mobilité réduite*

Ces activités avaient souffert de la crise sanitaire en 2020. Elles sont à nouveau présentes dans les communes. On relève des travaux d'entretien des jardins, taille de haies, rangement de bois, peinture, évacuation d'encombrants ou de déchets verts, petits travaux de réparation mais également des ateliers d'aide à l'utilisation des outils informatiques ou des activités de lutte contre l'isolement telles que l'organisation de jeux de société.

## *Les activités avec des bénéficiaires d'institutions*

Les institutions hébergeant des personnes âgées ou des personnes handicapées ont également pu accueillir de petites équipes de jeunes dans leurs murs dans plus de 50 communes. Ceux-ci ont apporté leur aide pour les repas, les déplacements, les liaisons vers les rendez-vous médicaux, les ateliers d'ergothérapie, des animations ou des ateliers récréatifs, des promenades, des activités extérieures, des sorties au marché... Certains ont participé au nettoyage et à l'entretien des locaux, du linge ou des chambres des résidents. D'autres ont contribué à la préparation de repas et au dressage des tables, à des petits travaux manuels, du rangement, du classement administratif.

## *Les actions de solidarité vis-à-vis de publics en difficulté*

D'autres actions de solidarité au bénéfice de publics en difficulté ont également été menées. Elles sont très diverses :

- Soutien à des personnes en réinsertion sociale ;
- Aide à la confection et à la distribution de repas, à la préparation de colis alimentaires et à la distribution d'eau dans le cadre du plan canicule ;
- Distribution de boîtes « senior focus »,
- Aménagement des locaux de la donnerie du CPAS ;
- Récolte de denrées alimentaires en faveur d'une association venant en aide aux personnes précarisées ;
- Participation au café-papote ;
- Aide aux magasins de seconde main (réaménagements et rangements en rayons, tris des habits ou des dons, développements de la promotion, aide logistique, contact avec les bénéficiaires, vente) ;
- Aide à la boutique du CPAS, à l'épicerie sociale ou au lavoir social ;

## *Les actions de sensibilisation*

Comme stipulé plus haut, les travaux menés par les étudiants sont parfois couplés avec des actions de sensibilisation des citoyens :

- Réalisation de panneaux relatifs au petit patrimoine ;
- Panneaux pédagogiques sur les arbres fruitiers ; les abeilles ;
- Réalisation de panneaux de sensibilisation au travail effectué par les jeunes ;
- Sensibilisation au respect de l'environnement, au ramassage des déchets ;
- Réalisation de pochoirs « ici commence la mer » ;
- Campagne de sensibilisation avec le public des personnes sans-abri ;
- Sensibilisation des citoyens à l'utilisation de l'e-guichet.

Les tâches attribuées aux jeunes sont donc très variées et rencontrent toutes les objectifs visés par l'appel à projets.

Globalement, 94% des communes allouent des tâches de type technique/logistique aux jeunes, et 52% des communes confient des activités plus sociales (création de liens avec des personnes). La moitié des communes 47% confient les 2 types de tâches, soit en variant les missions confiées aux jeunes au cours des 10 jours, soit en confiant des projets différents aux jeunes. 48 autres % des communes ne confient que des tâches techniques/logistiques et 5 % ne confient que des tâches de type social.

## Comment les tâches sont-elles choisies ?

Dans la majorité des communes, les activités qui sont proposées aux étudiants font l'objet de discussions ou de concertations :

- Avec d'autres services de la commune qui identifient les projets auxquels les jeunes peuvent participer ou les services qui ont besoin de renfort (travaux, tourisme, environnement, patrimoine...);
- Avec des partenaires, travailleurs de terrain ou les services sociaux qui identifient ou relaient les besoins de leurs bénéficiaires ou de la population ;
- À l'occasion de réunions et de réflexions collectives rassemblant des collègues ou des intervenants sur le territoire, mêlant autorités communales, services communaux et partenaires associatifs ;
- Avec les bénéficiaires qui font parfois part eux-mêmes de leurs besoins : des résidents, des habitants, des aînés ou parfois à l'occasion d'enquêtes menées par la commune,
- En rapport avec les projets que développe déjà le PCS,
- Sur décision du collège communal, en concertation avec les équipes encadrantes.

Dans certains cas, les activités proposées aux jeunes sont tout simplement les mêmes, d'année en année, sans qu'il n'y ait de réelle mise en projet avec les jeunes. Il s'agit généralement de venir compenser le contingent d'ouvriers communaux parti en vacances.

Dans 15 communes, les projets sont directement élaborés avec les jeunes, soit lors de l'évaluation de l'année précédente, soit au départ d'un canevas général proposé par l'équipe et au sein duquel les jeunes choisissent les activités à mener.

# Pistes d'améliorations proposées par les Pouvoirs locaux

---

En complément au questionnaire, les communes étaient invitées à formuler des suggestions ou pistes d'amélioration pour les appels à projets à venir, et plus particulièrement pour l'année 2024.

Notons d'emblée que 70 communes n'éprouvent pas le besoin de proposer de suggestions ou seulement propres à leur organisation interne ou aux relations avec les futurs partenaires.

Les pistes d'améliorations consacrées à l'appel à projets sont les suivantes :

## Les délais administratifs

Il s'agit d'une demande récurrente de la part des communes. Elles sont 31 (-10) cette année à l'évoquer dans les suggestions d'amélioration, mais nombreuses sont celles qui pointent aussi cet élément parmi les difficultés rencontrées. C'est essentiellement la date de lancement de l'opération qui est visée par ce commentaire. Il est important pour les communes de pouvoir être informées du lancement de l'appel à projets le plus tôt possible afin de lancer le recrutement, établir les partenariats utiles et confirmer l'engagement des jeunes dans des délais raisonnables. Une autre partie des commentaires relatifs aux délais administratifs évoquent une nécessité d'augmenter le délai entre le lancement de l'appel à projets et le dépôt des candidatures. Enfin, plusieurs mentionnent qu'elles aimeraient obtenir la réponse quant aux nombres de jeunes octroyés plus rapidement, voir dans le même temps que l'appel à projet (nombre minimum).

## L'augmentation du subside

C'est une thématique récurrente également. En 2023, comme depuis plusieurs années, certains promoteurs insistent sur la possibilité de pouvoir disposer d'une enveloppe plus importante. Ils sont 43 cette année. Leur souhait porte avant tout sur la possibilité de pouvoir engager plus de jeunes, de pouvoir proposer un salaire plus attractif à ceux-ci, et enfin, quelques-unes voudraient consacrer une partie du budget à de l'achat de matériel utilisé d'année en année (chaussures de sécurité, outils) ou des frais d'encadrement.

Rappelons ici qu'un grand nombre de communes ont déjà saisi l'opportunité de proposer un salaire plus attractif aux jeunes (la subvention couvrant une partie non-négligeable de celui-ci) ou d'engager des jeunes sur fonds propres.

## Le contenu de l'appel à projets

Une vingtaine de communes formulent des suggestions de modifications propres à l'appel à projets.

Elles portent sur :

- la période couverte par l'appel à projets : quelques-unes voudraient pouvoir engager des jeunes durant d'autres périodes de vacances scolaires (8 communes), voire de scinder les 10 jours de travail sur différentes semaines ;
- les critères de sélection des jeunes pour 8 d'entre elles, qui voudraient que les critères de vulnérabilité ou de mixité ne soit plus imposés ;
- le fait de bénéficier d'un catalogue de projets à mettre en place spécifiquement pour ESOL ;
- la nécessité d'encadrer et/ou de coacher les jeunes dans la procédure de candidature (ateliers CV, préparation à l'entretien d'embauche).

Des avis isolés évoquent également la possibilité de pouvoir travailler avec des jeunes non-scolarisés, d'étendre les possibilités d'engagement aux moins de 15 ans, d'organiser des journées d'échanges ESOL entre promoteurs,

## Une plus grande visibilité pour le projet

Cette thématique est évoquée par 5% des communes. Elles demandent à ce que du matériel promo puisse être fourni pour les étudiants (t-shirt, casquettes, chasubles, gourdes...), proposent que des campagnes de promotion soient organisées sur leur territoire ou au niveau régional (vidéo, affichage, ...).

Depuis 2020, des canevas pour des flyers et des affiches de promotion sont mis à la disposition des communes par la Direction de la Cohésion sociale en version numérique. Ces outils semblent appréciés et certaines aimeraient en disposer beaucoup plus tôt dans l'année. Ces visuels sont actuellement mis en ligne au mois d'avril.

## L'accompagnement des communes

Quelques commentaires, même marginaux, témoignent d'une connaissance approximative du contenu de l'appel à projets ou des supports fournis par la DiCS tels que la FAQ, les bonnes idées ou encore la mise à disposition des rapports sur le guichet des pouvoirs locaux.

D'autres souhaiteraient davantage de cadrage : règlement concernant les tâches autorisées ou pas, modèle de contrat d'étudiant, livret à destination des partenaires afin de consigner ce qui est attendu de leur part.

Ces demandes relèvent cependant de l'organisation interne des communes, de la circulation de l'information entre les parties prenantes, du droit du travail et de l'autonomie communale en matière de gestion des relations avec des partenaires. Il semble opportun de maintenir cette liberté d'action pour les communes.

## Retour des communes sur la mise en œuvre d'ESOL

Finalement, le rapport d'activités permettait aux communes de laisser un commentaire concernant un point positif relatif à la mise en œuvre d'Été solidaire sur leur territoire. Les quelques extraits choisis ci-dessous permettront d'illustrer la pertinence de l'opération qui a rencontré, cette année encore, un vif succès.

### **L'apport d'ESOL pour les jobistes :**

*« Par leur travail, les jeunes ont l'occasion de développer leur sens de la citoyenneté et de la solidarité. Ainsi, en plus de son utilité immédiate, le travail réalisé favorise une meilleure image des jeunes, tant à leurs propres yeux qu'à ceux des citoyens en général. »*

*« Une découverte du monde du travail, de la confiance dans leurs capacités, de la rigueur, des rencontres avec un public varié (personnes âgées, handicap, ...), une prise de conscience, des connaissances et éventuellement la découverte d'une passion. »*

*« Les candidats passent d'abord par le processus de recrutement et cela leur demande déjà une forte mobilisation et débrouille pour être en ordre (compléter une fiche de candidature, rédiger un CV, passer un entretien oral (...)) Ensuite, ils saisissent l'importance des rythmes et du respect des codes professionnels. Les jeunes apprennent aussi des techniques de travail liées aux professions (plantation, entretien, animation, peinture, recyclage, etc.) et prennent conscience des conséquences des comportements des citoyens qui dégradent le bien public ou qui jettent, par exemple, des déchets sur les voiries. Ce travail leur offre aussi l'occasion de développer l'esprit d'équipe car la pédagogie est centrée sur l'importance de la vie en groupe dans le travail. Le projet augmente aussi leur capital social car il arrive souvent que des jeunes maintiennent des contacts entre eux-mêmes et/ou avec les services et partenaires professionnels impliqués. Ils se sentent utiles pour la collectivité et sont valorisés dans des réalisations qui servent aux habitants. »*

*« Été solidaire est un tremplin vers d'autres job étudiants pour des jeunes issus de milieux défavorisés qui ne parviendraient pas tous à garder un job sans encadrement à la base »*

*« Selon l'évaluation réalisées en fin de chaque chantier, en plus d'une première expérience de travail avec tout ce que cela comporte d'apprentissage de savoir être et de savoir-faire (respect des consignes, du matériel, ...), les jeunes prennent confiance en leur capacité, sont amenés à sortir de leur zone de confort, à aller à la rencontre des autres (encadrants, jobistes et publics). ».*

*« Des valeurs de cohésion, d'entraide et de citoyenneté y sont partagées et apportent une réelle plus-value à l'expérience de ces jeunes qui côtoient parfois pour la première fois le monde du travail. »*

*« Cette démarche éveille également chez les jeunes un sentiment de citoyenneté et de responsabilité. L'objectif est donc double : apprentissage de la citoyenneté d'une part et premier contact avec le monde du travail d'autre part. »*

*« Cette expérience constitue une opportunité sécurisée pour un job d'étudiant et offre la possibilité de découvrir des métiers du secteur social. Cela suscite également des aspirations et répond à des questions sur leur avenir professionnel. »*



### **L'apport d'ESOL pour la commune :**

« Une aide au quotidien dans le travail à effectuer avec l'équipe des ouvriers communaux, ainsi que l'apprentissage du tutorat pour le personnel »

« Favoriser une meilleure image des jeunes aux yeux des citoyens en leur confiant des missions d'utilité publique, de valorisation et d'embellissement de leur quartiers et villages. »

« Cela permet aussi à la commune et partenaires de faire la promotion d'une jeunesse motivée et dévouée. »

« Quand les jeunes abordent ce projet avec enthousiasme et avec le désir d'en retirer quelque chose, c'est une expérience bénéfique pour tout le monde. Ils apportent un peu de fraîcheur et de changement dans le train-train quotidien de nos travailleurs. » »

« Il permet aux partenaires de se faire connaître et ainsi montrer leur existence sur la commune. »

« Il permet de rapprocher les institutions des jeunes évoluant dans des contextes peu favorisés (précarité, pauvreté). »

### **L'apport d'ESOL pour les bénéficiaires :**

« Sous l'angle du vivre ensemble, c'est certainement au niveau de l'amélioration des relations humaines que le projet porte ses fruits. Il favorise les rencontres entre des gens qui n'auraient pas l'occasion de se croiser sans ce projet et cela se fait dans une dynamique constructive. Les bénéficiaires se sentent concernés par les pouvoirs publics et sont eux aussi moins isolés grâce à la portée du projet ».

« Ça permet aux personnes de rencontrer des jeunes d'échanger, de sortir de leur solitude pour certain. »

« Pour reprendre l'expression des personnes âgées : leur présence est une bouffée d'air frais pendant quelques jours. »

« Les bénéficiaires de l'action attendent, chaque année, l'opération avec impatience »

« Promouvoir ou renforcer la solidarité vis-à-vis des personnes défavorisées et/ou en difficultés, et favoriser les liens sociaux entre les jeunes et les citoyens »

« Au final, ESOL permet à chaque fois de créer quelque chose en plus au profit des citoyens. »

# CONCLUSION

---

Au terme de ce rapport, nous pouvons conclure que l'opération « Été solidaire, je suis partenaire » de l'année 2023 a retrouvé l'impact qu'elle avait avant les crises successives de 2020 à 2022. Été solidaire s'avère être un projet win-win-win permettant d'offrir une 1<sup>ère</sup> expérience professionnelle aux jeunes, en particulier aux jeunes fragilisés, dans des projets solidaires ayant un impact pour les communes et leurs habitants, et en offrant une aide utile à certains services communaux et partenaires associatifs.

Cette année encore, les communes ont répondu présentes, puisque 227 pouvoirs locaux ont participé au projet, soit 87% des communes wallonnes.

Près de ¾ des communes ont travaillé avec au moins un partenaire, ce qui permet de diversifier les missions confiées aux jeunes (travail en maison de repos, dans des maisons de jeunes ou maisons de quartier, ...) et de répartir la charge d'encadrement des jeunes (certains services communaux sont souvent en effectifs réduits pendant les congés d'été). Près de 315 partenaires se sont investis dans l'opération cette année. Le partenaire le plus fréquent est très largement le CPAS (42% des partenariats). La répartition des jeunes sur plusieurs périodes de 2 semaines facilite la participation des partenaires (certaines périodes sont plus propices que d'autres dans les institutions/associations). Quelques communes souhaiteraient d'ailleurs ouvrir l'opération « Été solidaire » à d'autres périodes de l'année.

Les jeunes ont également marqué leur intérêt : 2.810 jeunes ont travaillé activement sur ces projets solidaires. 1.591 candidats ont été refusés par les communes, ce qui traduit l'attrait de ces jobs étudiants d'intérêt général. La mixité garçons-filles est globalement bien respectée : 84% des communes engagent au moins 30% de jeunes de chaque genre. Un effort reste toutefois à faire pour les 36 communes qui engagent très majoritairement et parfois exclusivement des filles ou des garçons. Toutes communes confondues, « Été solidaire » subventionne 54% de garçons et 46% de filles.

La proportion de jeunes en situation de vulnérabilité continue à progresser : ils représentent 63% des jeunes cette année, contre 62% en 2022, et 57% en 2021.

Près de ¾ des communes (72%) ont respecté le critère de vulnérabilité (= min 50% de jeunes en situation de vulnérabilité), ce qui est légèrement supérieur aux années précédentes où 68 à 71 % des communes atteignaient cette proportion. A nouveau, un effort doit encore être fait par 63 communes pour toucher ce public spécifique dans les proportions requises.

Un nouveau focus a été réalisé dans le rapport d'activités 2023 : l'encadrement apporté aux jeunes en amont du projet. En effet, s'agissant d'offrir une première expérience professionnelle à des jeunes, en particulier vulnérables, une analyse a été faite sur les pratiques des communes. Près de 96% des communes mettent en place un processus de sélection sur la base d'un dossier de candidature, et la moitié organise également un entretien d'embauche. Ces deux démarches permettent aux jeunes de découvrir une des réalités importantes du monde du travail : le processus de sélection. Plus de 42% vont jusqu'à organiser des séances de préparation au processus de recrutement, ce qui est particulièrement utile.

Les missions accomplies par les jeunes restent diversifiées. En 2023, une grande part des projets reste axée sur l'aménagement, l'entretien et l'embellissement des lieux publics et privés, et la

propreté publique (94%). Ces tâches sont particulièrement utiles pour soutenir les services travaux qui travaillent en équipe réduite pendant les congés. La proportion de communes qui affectent les jeunes à des missions plus sociales (activités avec des bénéficiaires d'institutions, actions de solidarité vis-à-vis de publics en difficulté, aide aux personnes âgées) s'élève à 52% (47% ont des projets mixtes, 5% ont des projets uniquement « sociaux »), grâce à l'implication des partenaires.

Enfin, en matière de processus administratif, plus de 50% des communes sont globalement très satisfaites des délais de mise en œuvre de l'appel à projets en 2023 (publication de l'appel à projets début mars, délai d'1 mois pour rentrer le dossier et approbation des projets par le Ministre début mai), mais entre 10 et 15% des communes sont très insatisfaites. Elles souhaiteraient disposer des informations et des décisions plus tôt dans l'année, afin de prendre le temps de construire les projets (20% des communes modifient fortement les tâches confiées aux jeunes entre le dépôt du projet et le recrutement des jeunes) et de mener le processus de recrutement de manière idéale pour les jeunes et les services.

Ces données mettent en évidence le succès de l'opération « Été solidaire, je suis partenaire » en 2023, et alimentent la réflexion pour des propositions d'amélioration pour la prochaine édition.

# ANNEXES

---

## Appel à projets (version modifiée suite prolongation appel à projet – mai 2023)



Aux Collèges communaux

**Concerné :** Subvention « Été SOLIDAIRE, JE SUIS PARTENAIRE » 2023  
APPEL À PROJETS

L'opération « Été solidaire, je suis partenaire » permet aux jeunes d'être sensibilisés à la solidarité, de réaliser des travaux d'utilité publique et de rendre des services à la population dans leur commune, pendant les vacances d'été, moyennant rétribution.

### OBJECTIFS DE L'OPÉRATION

- Permettre aux jeunes d'effectuer ou de découvrir un travail valorisant ;
- Permettre aux jeunes de travailler au contact de personnes rencontrant des réalités de vie différentes (personnes précarisées, réfugiées, handicapées, isolées...)
- Promouvoir ou renforcer auprès des jeunes la solidarité vis-à-vis des personnes défavorisées ou en difficulté et favoriser les liens sociaux entre les jeunes et les citoyens, notamment les personnes âgées ;
- Valoriser ou renforcer l'image des jeunes vis-à-vis d'eux-mêmes et des populations qui bénéficieront de leur travail ;
- Inciter les jeunes à améliorer, embellir et valoriser leur quartier, leur environnement, sur le territoire de la commune.

### PROMOTEURS

Les promoteurs sont les **communes**, travaillant en partenariat avec d'autres acteurs locaux concernés (CPAS, sociétés de logement de services publics, associations culturelles, sociales, sportives, AMO, Maisons de jeunes, etc.). Les partenariats sont fortement encouragés.

### PROJETS

Les projets s'inscriront dans les objectifs d'Été solidaire décrits plus haut. La période de travail s'étalera du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2023.

Les projets visant l'animation à destination des enfants (garde d'enfants, encadrement de plaines de jeux, etc.) ne seront pas éligibles dans la mesure où ils relèvent des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les projets ne pourront pas bénéficier d'un subside d'un service public ou d'un organisme privé octroyé pour le même objet (pas de double subventionnement).

## JEUNES CONCERNÉS ET CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Le programme concerne les jeunes âgés de **15 ans<sup>1</sup> à 21 ans** qui peuvent être engagés sous contrat d'occupation d'étudiant.

Les jeunes sont des résidents de la commune qui les engage.

Les jeunes sont engagés pendant **10 jours ouvrables minimum<sup>2</sup>** à raison de 7 heures par jour en moyenne. En tout, **70 heures doivent obligatoirement être prestées** sur la période du contrat. Elles peuvent être réparties selon les besoins locaux.

L'intervention financière de la Wallonie porte sur une participation à la rémunération des jeunes à raison de 8,00 € par heure x 70 heures, soit 560,00 € par jeune<sup>3</sup>. Le salaire net ne peut pas être inférieur au montant de la subvention perçue. Les jeunes doivent donc percevoir un minimum de 8€ nets par heure prestée et au minimum 560€ au terme de leur contrat. Si ce salaire minimum n'est pas respecté, l'organisme promoteur se verra contraint de restituer la totalité de la subvention.

Chaque promoteur a la possibilité de proposer une rémunération plus élevée, pour autant que ce complément salarial soit à sa charge.

## CRITÈRES DE SÉLECTION DES JEUNES

La **mixité de genre est obligatoire** pour tous les promoteurs. Chaque projet devra par conséquent inclure les deux genres.

**Une attention particulière doit être accordée au recrutement de jeunes en situation de vulnérabilité.** Parmi les jeunes engagés, la **moitié au moins doit être confrontée à des difficultés sociales et/ou économiques.** Cela comprend par exemple : des jeunes issus de ménages dont les revenus principaux proviennent d'allocations sociales ; des jeunes issus de ménages faisant l'objet d'une guidance sociale (par exemple pour une intervention en médiation de dettes) ; des jeunes faisant l'objet d'une guidance sociale individuelle (services d'aide à la jeunesse, services d'aide aux jeunes en milieu ouvert, CPAS, etc.). Cela peut également concerner des jeunes réfugiés, des étudiants qui suivent un enseignement spécialisé, des jeunes issus de familles monoparentales dont le parent perçoit de faibles revenus, de jeunes en phase de décrochage scolaire ou social... Les collaborations avec ces services et institutions permettant de toucher et recruter des jeunes éloignés du marché du travail sont vivement encouragées.

---

<sup>1</sup> 15 ans accomplis au premier jour d'activité et ne pas avoir atteint les 22 ans pendant la période d'activité.

<sup>2</sup> Sauf dans le cas d'un contrat de remplacement intervenant en cours de projet.

<sup>3</sup> Le cas échéant, dans le cadre de l'engagement d'un jeune en situation de handicap, une demande de dérogation motivée pourra être introduite préalablement à l'engagement du jeune pour permettre, moyennant accord de la Wallonie, d'engager ce jeune avec un temps de travail adapté, son salaire étant également adapté au nombre d'heures prestées.

Ce critère constitue une condition impérative qui sera vérifiée et, le cas échéant, sanctionnée a posteriori.

Les jeunes recrutés ne pourront avoir un lien de parenté au premier degré avec une personne exerçant un mandat public pour le compte du promoteur ou d'un de ses partenaires, ni avec une personne exerçant une fonction de direction dans l'un des services du promoteur ou de l'un de ses partenaires.

#### FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Les frais de fonctionnement du projet (mise à disposition de matériel, assurances, etc.) et les compléments éventuels de rémunération, par exemple dans l'hypothèse de prestations dépassant les 10 jours ouvrables, seront à charge du promoteur.

#### ACCOMPAGNEMENT DU PROJET

Le promoteur devra affecter, en qualité d'accompagnateur, un membre de son personnel ou fera appel à un partenaire local pour assurer l'encadrement des jeunes sur le terrain (si plusieurs groupes de jeunes sont formés, il faudra un accompagnateur par groupe). L'accompagnateur sera âgé de 25 ans au moins. Il pourra encadrer un nombre maximal de 10 jeunes et disposera des qualités pédagogiques, sociales et techniques requises pour sa fonction.

Le promoteur respectera les conditions de travail assurant la protection de la santé et la sécurité des jeunes engagés, notamment en choisissant des actions adaptées aux capacités physiques et intellectuelles des jeunes (matériel de protection le cas échéant et boissons en cas de fortes chaleurs).

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS ET RAPPORT FINANCIER

Le promoteur dont le projet est retenu s'engage à compléter, en format électronique **pour le 31 octobre, le rapport d'activités 2023** qui sera accessible via le Guichet des pouvoirs locaux. Il s'engage également à transmettre par la même voie le **rapport financier et les justificatifs sollicités pour le 31 octobre 2023**.

#### CLAUSE D'EXCLUSION

Le promoteur qui a bénéficié d'une subvention « Été solidaire, je suis partenaire » en 2022, mais qui n'a pas complété et transmis le rapport d'activités et/ou le rapport financier en 2022, ne sera pas retenu pour l'appel à projets 2023.

#### PUBLICITÉ

Le promoteur devra assurer une publicité pour l'action « Été solidaire, je suis partenaire » auprès de son public et des citoyens de sa commune. Dans toutes les communications relatives à l'opération, il sera fait mention du soutien de la Wallonie. Un support de

communication écrite adapté sera fourni à chaque commune pour le lancement du projet.

## SUBVENTION

La subvention est calculée au prorata du nombre d'heures prestées par le jeune sachant que celui-ci doit être engagé pendant **10 jours d'activités** et doit prester durant cette période un **total de 70 heures minimum**. Sachant également qu'une heure prestée est subventionnée à concurrence de 8,00€, **la subvention maximale par jeune embauché est de 560,00€**.

Si un jour férié tombe durant la période contractuelle (21 juillet ou 15 août), la limite des 10 jours d'activités peut être considérée comme atteinte. Deux cas de figure sont alors possibles au niveau du subventionnement :

- Soit le promoteur rémunère le jeune. Le jour férié est alors assimilable à un jour d'activité et est donc subventionnable ;
- ~~Soit le promoteur ne rémunère pas le jeune. Le jour férié n'est alors pas assimilable à une journée d'activité et n'est pas subventionnable.~~

**Correction :** La législation impose au promoteur de **rémunérer** le jeune pour le jour férié.

### La période contractuelle doit bien comprendre 10 jours d'activités :

- Par exemple, si le promoteur souhaite engager un étudiant à partir du 10 juillet 2023 à raison de 5 jours par semaine, il faut impérativement conclure le contrat jusqu'au 21 juillet 2023 inclus ~~et ce, que le promoteur rémunère l'étudiant le jour férié ou non~~ ;
- Si la période contractuelle va du 10 juillet 2023 au 20 juillet 2023, la condition des 10 jours n'est pas respectée, rendant ainsi l'étudiant inéligible à la subvention.

Si pour une raison quelconque, le jeune ne va pas jusqu'au bout de son contrat, le promoteur est subventionné :

- À concurrence du nombre d'heures prestées par le jeune si aucun remplacement n'a été possible ;
- À concurrence du maximum de 70h s'il a conclu un contrat de remplacement avec un autre jeune.

L'opération Eté solidaire doit être un outil de lutte contre l'isolement et la vulnérabilité des jeunes. Elle doit également tenir compte du contexte et des besoins qui s'expriment sur le territoire wallon.

Dès lors, la méthode de calcul de la subvention se base sur le nombre d'habitants par commune au 1er janvier 2022 et sur l'Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux, l'ISADF, calculé par l'IWEPS pour l'ensemble des communes wallonnes, afin d'apprécier de manière pertinente et cohérente la vulnérabilité des habitants. Ce mode de calcul permet de renforcer l'aide aux communes qui ont plus de besoins que d'autres tout en tenant compte de leur population.

L'opération Eté solidaire doit être un outil de lutte contre l'isolement et la vulnérabilité des jeunes. Elle doit également tenir compte du contexte et des besoins qui s'expriment sur le territoire wallon.

Le nombre de jeunes auxquels chaque commune peut prétendre est publié sur le site de la Direction de la Cohésion sociale : <http://cohesionsociale.wallonie.be>. Il est également introduit dans chaque formulaire de candidature.

## RENTRÉE DES PROJETS ET NOTIFICATION DES DÉCISIONS

Le présent courrier annonçant le lancement de l'opération est adressé à l'ensemble des communes wallonnes.

Les promoteurs intéressés devront **introduire leur projet** en ligne via le Guichet des Pouvoirs locaux pour le **31 mars 2023** au plus tard. La **décision** d'approbation des projets sera communiquée aux promoteurs via le Guichet des pouvoirs locaux au plus tard le **28 avril 2023**.

**Prolongation** : L'appel a permis d'octroyer des subsides à 223 communes wallonnes, pour l'engagement de 2.867 jeunes. L'appel est prolongé pour permettre d'octroyer un financement pour engager maximum 46 jeunes complémentaires (tous projets confondus). Cette prolongation s'adresse aux communes qui n'ont pas encore entré de candidature. Les promoteurs intéressés devront **introduire leur projet** en ligne via le Guichet des Pouvoirs locaux pour le **11 mai 2023** au plus tard. La **décision** d'approbation des projets sera communiquée aux promoteurs via le Guichet des pouvoirs locaux au plus tard le **16 mai 2023**.

Le **formulaire** d'appel à projets sera **publié sur le Guichet des Pouvoirs locaux** - dans la matière « Action sociale » et la catégorie « Cohésion sociale » - dès l'envoi du présent courrier annonçant le lancement de l'opération aux communes.

**Attention** : étant donné que l'appel est clôturé, les promoteurs qui souhaitent bénéficier de la prolongation verront apparaître un message d'erreur lors de la création du dossier. Il indiquera que le délai est dépassé. **Ce message d'erreur doit être ignoré** et l'encodage du dossier poursuivi. Le dossier parviendra bien à l'administration.

En cas de non-respect des conditions d'éligibilité, l'administration se réserve le droit de réclamer le remboursement de la subvention en tout ou en partie.

## AIDE ET SUPPORTS

Des témoignages d'« Été solidaire, je suis partenaire » de même qu'une foire aux questions et un recueil de bonnes idées sont disponibles sur le portail <http://cohesionsociale.wallonie.be> afin d'illustrer des actions menées via l'opération et d'aider les promoteurs à élaborer leur projet.



# Rapport d'activités 2023 – Formulaire

## Questionnaire

1. Combien de jeunes ont été engagés dans votre commune en 2023 grâce au subside « Eté solidaire » ? \*
  - Nombre total de jeunes subsidiés par « Eté solidaire » .....
  - Nombre de filles .....
  - Nombre de garçons .....
2. Combien de jeunes ont travaillé au moins 10 jours ?
3. Parmi les jeunes engagés, combien sont en situation de vulnérabilité (= sont confrontés à des difficultés sociales, scolaires, économiques) ? ..... jeunes
4. Les jeunes engagés via "Eté solidaire" ont-ils reçu une préparation par la commune (ou un partenaire) pour pouvoir rédiger leur dossier de candidature ? \*
5. Les jeunes engagés via "Eté solidaire" ont-ils rédigé un dossier de candidature ? \*
6. Les jeunes engagés via "Eté solidaire" ont-ils passé un entretien d'embauche ? \*
7. Les jeunes engagés via "Eté solidaire" ont-ils reçu un retour sur leur prestation en tant qu'étudiant en cours de contrat ? \*
8. Les jeunes engagés via "Eté solidaire" ont-ils reçu un retour sur leur prestation en tant qu'étudiant en fin de contrat ? \*
9. Certains jeunes ont-ils arrêté leur contrat avant la fin ? Si oui, combien de jeunes ? \*  
Pour quelle(s) raison(s) le(s) jeune(s) a-t-il/ont-ils arrêté leur job étudiant ? \*
10. La commune a-t-elle engagé d'autres jeunes durant l'été, sur fonds propres (en dehors du subside "Eté solidaire") ? \* Combien de jeunes ?
11. La commune a-t-elle refusé des candidatures de jeunes qui répondaient aux critères énoncés dans l'appel à projets ? \* Si oui, combien et pourquoi ?
12. Quel est le montant du salaire horaire net payé par la commune aux jeunes ?  
*Si la commune pratique des montants différents en fonction de l'âge, merci de noter le minimum et le maximum. Si les montants sont identiques pour tous, notez deux fois le même montant : \**
  - Montant minimum : ..... euros nets par heure de travail
  - Montant maximum : ..... euros nets par heure de travail

## **Description du projet**

13. Décrivez en quelques lignes les principales tâches effectuées par les jeunes \*  
.....
14. Les tâches confiées aux jeunes ont-elles évolué entre la remise du projet (en mars 2023) et les tâches effectivement réalisées par les jeunes (quelques mois plus tard). Sur une échelle de 1 à 10, estimez cette évolution. \*

15. Comment choisissez-vous les activités à proposer aux étudiants lors du lancement de l'appel à projets ?

.....

16. Quelles démarches mettez-vous principalement en place pour identifier les jeunes vulnérables ?

- o Le recrutement est assuré dans des lieux spécifiques (quartiers à forte concentration de logements sociaux, écoles spécialisées, maisons de quartier, activités du Plan de cohésion sociale...)
- o Nous faisons appel à des relais (ex. CPAS, AMO, PCS, cours d'alpha, centres d'accueil, travailleurs sociaux...) qui proposent à certains jeunes de postuler (éventuellement par l'intermédiaire des parents)
- o Les discussions qui ont lieu lors de l'entretien d'embauche ou les CV nous permettent d'identifier le contexte économique et social dans lequel le jeune évolue
- o Nous ne mettons rien en place pour ne pas faire de discrimination
- o Autre :

.....

17. Quel public bénéficie ou a bénéficié du travail réalisé par les jeunes ?

*Cochez la ou les réponses \**

- Des personnes âgées
- Des personnes handicapées
- Des personnes fréquentant un quartier particulier, un parc, un lieu public
- Des personnes isolées
- Des personnes confrontées à des difficultés sociales et/ou économiques
- Des réfugiés ukrainiens
- L'ensemble des habitants de la commune

18. Pour la mise en œuvre de l'opération « Eté solidaire », la commune a-t-elle conclu un partenariat avec un ou plusieurs acteurs locaux (CPAS, société de logement de service public, associations culturelles, sociales, sportives, service d'aide en milieu ouvert, maison de jeunes, etc.) ? \*

- o Oui
- o Non

19. Avec quel acteur local la commune a-t-elle conclu un partenariat ? \*

*Choisissez toutes les réponses qui conviennent :*

- CPAS
- Société de logement de service public
- Association culturelle, sociale ou sportive
- Service d'aide en milieu ouvert
- Institution accueillant des publics spécifiques
- Maison de jeunes
- Autre : .....

20. Comment les partenaires sont-ils principalement choisis ?
- La commune fait un appel général aux candidats lors du lancement de l'appel à projets. Les projets les plus intéressants sont retenus
  - C'est un partenariat qui est reconduit d'année en année
  - La commune élabore son projet « Eté solidaire » et cherche ensuite les partenaires les plus pertinents pour accompagner le projet
  - La commune travaille avec les candidats partenaires qui se présentent spontanément
  - Autre :.....
21. Évaluez, sur une échelle de 1 à 10, votre satisfaction par rapport aux éléments suivants (1 = très peu satisfait, 10 = très satisfait) :
- Date de publication de l'appel à projets (= 9 mars 2023)
  - Délais pour rentrer le dossier (= 1 mois)
  - Date d'approbation des projets (= 3 mai 2023)
  - Clarté du contenu de l'appel à projets
  - Contenu de la FAQ sur le site web
  - Réponse à vos questions par le SPW (par mail/téléphone)
  - Matériel de communication mis à disposition sur le site web
22. Selon votre perception, qu'est-ce que "Eté solidaire" apporte concrètement aux jeunes ?
23. Selon votre perception, qu'est-ce que "Eté solidaire" apporte concrètement à la commune/au partenaire ?
24. Selon votre perception, qu'est-ce que "Eté solidaire" apporte concrètement aux bénéficiaires ?
25. Citez et explicitez une (ou plusieurs) difficulté à laquelle vous avez été confronté cette année en lien avec la mise en œuvre d' « Eté solidaire » dans votre commune  
.....
26. Citez et explicitez un (ou plusieurs) point positif relatif à la mise en œuvre d' « Eté solidaire » dans votre commune  
.....
27. Quelles pistes d'améliorations suggèreriez-vous si l'appel à projets « Eté solidaire, je suis partenaire » est reconduit en 2024 ? \*  
.....
28. Avez-vous des commentaires sur le processus administratif ?